Compte-rendu CAP des AB du 28 janvier 2010

Représentante CGT : <u>aurelie.darmon@paris-sorbonne.fr</u>

2 motions ont été lues :

- Motion CGT / SNASUB sur l'entretien professionnel
- Motion (CFDT,CGT,SNASUB) sur la situation de Montpellier

Eléments de réponse de l'administration:

Motion 1 : Il semble qu'il n'y ait pas de conséquence directe du modèle SYMPA sur la suppression des 2 postes à la BIU Montpellier mais que ce soit un choix de l'établissement. L'administration centrale ignorait cette perte de postes et va en discuter avec l'établissement. Si la suppression de ces 2 postes est confirmée il faut qu'il y aie compensation.

Les représentants des personnels soulignent que l'exemple de Montpellier est d'autant plus « surveillé » que Clermont et Grenoble devraient suivre d'ici peu.

L'Inspection Générale des Bibliothèques évoque un travail sur le long terme au sujet de l'allocations des moyens des les BIU.

Motion 2: L'administration explique être effectivement bloquée par la règle des 30% (des agents qui doivent bénéficier de 2 mois) mais constate qu'il y a eu amélioration dans l'attribution des réductions d'ancienneté. Les représentants des personnels sont d'accord sur ce point et remercie les gestionnaires d'être attentifs à ce que la répartition des réductions se fasse sur **tous** les agents proposés par leur chef d'établissement et ce sur une période 3 ans. Nous avons été particulièrement attentifs au cas de la BnF, de paris 13 et de Toulouse 3.

En ce qui concerne les agents en congé maternité, l'administration rappelle que c'est aux chefs d'établissements de s'arranger pour que l'entretien professionnel se fasse avant ou après le congé. De même pour les congés maladie.

Pas d'éléments complémentaires donnés par l'administration quant aux collègues non proposés et à la non obligation des chefs d'établissements de prévenir les agents. Les représentants des personnels déplorent le fait que les réductions d'ancienneté ne passent plus par les CPE et qu'il n'y ait par conséquent pas de recours pour les agents.

Nous passons à l'attribution des réductions d'ancienneté. Après discussion et une interruption de séance (au sujet de la BnF), nous tombons d'accord.

Quelques chiffres:

Il y avait 353 agents susceptibles de bénéficier d'une réduction (ayant passé un entretien professionnel) soit 94.1%.

22 agents ne pouvant pas en bénéficié soit 5.9% dont 6 agents ayant refusés de passer un entretien.

210 agents ont bénéficiés de réductions d'ancienneté.

Questions diverses:

Les représentants des personnels demandent à la représentante de l'IGB si le jury du concours d'AB se déroulant le 19 février est fixé. Il l'est effectivement depuis peu, le ministère ayant eu du mal à obtenir un équilibre Homme/Femme.

Les représentants des personnels s'interrogent sur le calendrier de l'application du décret coquille sur la Catégorie B. L'administration évoque un léger retard, précise que les syndicats seront invités dans les mois à venir pour échanger sur le sujet avec une application vraisemblable de la réforme en décembre 2010.

Il est évoqué la mise en place d'un groupe de travail sur les métiers des bibliothèques au sein de l'administration centrale.

N'hésitez pas à contacter vos élues pour toute information complémentaire.